



COOPTIONS
COACHING ET FORMATION

Conditions Générales de Vente COoptions Formation et coaching

Document remis à jour le lundi 17 mai 2021

1. Conditions Générales de Vente COoptions en formation

PERSONNE EN CHARGE DES INSCRIPTIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES PARTICIPANTS

David Police, Directeur de COoptions

06.71.60.22.05

david.police@co-options.net

www.co-options.com

CONDITIONS D'ACCES

Nos formations :

- Sont adaptables à la demande sans coût pédagogique supplémentaire,
 - Peuvent être animées en intra ou en inter-entreprise, à distance ou en présentiel,
 - Peuvent être mises en place dans un délai de 2 mois maximum après validation des aspects pédagogiques et financiers dans le respect des conditions générales de vente et de la convention,
 - Peuvent être réalisées en individuel ; 15 participants maximum pour 1 formateur.
- > Pour y participer, il est nécessaire d'être inscrit sur la liste des participants validée dans la convention de formation, 15 jours maximum avant la date de la formation,
- > Avoir reçu votre convocation et avoir pris connaissance des documents obligatoires : le profil du formateur, les Conditions Générales de Vente, le Règlement Intérieur, et le document Pour mieux vous connaître,
- > Etre cadre, agent de maîtrise, expert, manager, chef de service, chef de projet, dirigeant, futur manager, éducateur, psychologue.

RYTHME ET HORAIRES

- > Période calendaire couverte : du 1er janvier au 15 juillet et du 1er septembre au 19 décembre,
- > Horaires du participant en présentiel : de 9h à 17h30 plus ou moins une heure selon les besoins, avec une pause d'un quart d'heure le matin et l'après-midi et une pause déjeuner d'une heure trente, soit 7 h de formation dans une journée,
- > Demi-journées possibles, le matin ou l'après-midi soit 3,5 h de formation,
- > Horaires du participant à distance : sessions de 1,5h, 2h, 3h ou 3,5h en demi-journées avec une pause d'un quart d'heure le matin et l'après-midi, une pause déjeuner d'une heure trente et des mini-pauses si nécessaire.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- > Les modalités pédagogiques spécifiques à chaque formation sont indiquées dans le programme de formation,
- > Les stages présentiels peuvent être précédés et suivis de conférences téléphoniques, et d'échanges par mail,



COOPTIONS

COACHING ET FORMATION

- > Les formations à distance sont réalisées principalement sur zoom, google drive et par téléphone, sauf autres solutions habituelles pour les stagiaires,
- > En intra-entreprise et en inter-entreprise.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Afin de faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap, il est demandé aux clients et aux stagiaires de nous informer des modalités à mettre en oeuvre pour garantir des conditions d'accès et d'accueil optimales.

Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées (rez-de-chaussée sans marche, et si besoin personnel-aidant mis à disposition).

CONDITIONS FINANCIERES

- > En inter-entreprise :
 - Tarif en présentiel et à distance, par jour et par participant, pour 4 à 15 participants (y compris location de salle) : 800,00 € H.T.,
- > En intra-entreprise :
 - Tarif en présentiel et à distance, par jour, pour 4 à 15 participants (hors location de salle) : 2200,00 € H.T.,
- > Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires.
- > A partir de 3 journées renouvelées à contrat identique : -10%,
- > De 1 à 3 participants : tarif jour appliqué soit 2200,00 € H.T.,
- > En fonction de la nature de l'entreprise : -20% pour les fondations ou les associations à caractère social ; +20% pour les entreprises du CAC40 ou multinationales.

Les frais de déplacement :

- > Frais de restauration et indemnités kilométriques : selon le barème fiscal URSSAF,
- > Frais SNCF : sur frais réels ; billet deuxième classe favorisé, ou première classe si la différence est inférieure à 30% du montant total aller-retour,
- > Frais d'hôtellerie et frais de parking sur frais réels,
- > Frais pour perte de temps en cas de transport sans possibilité de travailler sur ordinateur ou par téléphone : 30% du temps de transport au taux horaire du contrat.

MODALITES DE REGLEMENT

- > A la signature de la convention de formation, les modalités de règlements de la convention sont appliquées :
 - COoptions facture un acompte de 50%, et à l'issue de la dernière session, une facture du solde est émise, déduction faite de l'acompte initial.
 - Le paiement s'effectue à 1 mois et 1 jour net, date de facture.
 - La TVA, au taux en vigueur de 20 %, est applicable à l'ensemble de nos honoraires et frais.
 - Tout paiement non-conforme aux conditions générales de vente fera l'objet d'une pénalité pour retard de paiement : indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ en cas de retard de paiement, décret n°2012-1115 du 02.10.12. Passé la date de paiement et conformément à la loi, un intérêt de retard sera facturé (1,5 fois le taux légal).



COOPTIONS
COACHING ET FORMATION

- > En cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage : seul le temps de formation effectué est facturé,

CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION

Article L6354-1 : En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, COoptions rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. En cas de dédit du stagiaire et/ou du client, il peut y avoir facturation séparée d'un dédommagement. Toute absence est subordonnée à l'autorisation écrite du responsable de l'établissement ou de ses représentants.

Le client a la possibilité de reporter ou d'annuler la formation sans coût supplémentaire : les honoraires seront réalisés sur les formations réalisées et les frais réellement engagés (locations, repas, déplacements...).



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été
délivrée au titre de la catégorie
suivante : actions de formation
(OF - L.6313-1-1°)

2. Conditions Générales de Vente COoptions en coaching

CONDITIONS D'ACCES POUR LE COACHING

Avoir un contrat de coaching signé par le client (dirigeant et/ou R.H.) et le coach, et respecté dans ses termes.

Pour préserver la confidentialité nécessaire à ce type de travail, pour garantir un cadre régulier, et pour favoriser un pré et post-travail dû aux contraintes de trajet pour se rendre et repartir du lieu des rencontres, les séances de coaching se dérouleront en priorité dans nos bureaux à Paris 8^{ème}, 33 rue de Berne. A noter, la possibilité de réaliser les séances par téléphone (hors première et dernière séance).

CONDITIONS FINANCIERES

- > Le coût horaire d'un coaching individuel est calculé ainsi :
 - Pour 3000,00 € net de salaire mensuels, le taux horaire du coaching est de 300,00 € H.T.,
 - Pour 500,00 € net de salaire en plus, le taux horaire du coaching est de 50,00 € de plus, plafonné à 900,00 € H.T..
- > Le coût horaire d'un coaching collectif est de 2200,00 € H.T. par jour, -20% pour les fondations ou les associations à caractère social ; +20% pour les entreprises du CAC40 ou multinationales.
- > Les frais de déplacement :
 - Frais de restauration et indemnités kilométriques : selon le barème fiscal URSSAF,
 - Frais SNCF : sur frais réels ; billet deuxième classe favorisé, ou première classe si la différence est inférieure à 30% du montant total aller-retour,



COOPTIONS

COACHING ET FORMATION

- Frais d'hôtellerie et frais de parking sur frais réels,
 - Frais pour perte de temps en cas de transport sans possibilité de travailler sur ordinateur ou par téléphone : 30% du temps de transport au taux horaire du contrat.
- > Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Afin de faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap, il est demandé aux clients et aux stagiaires de nous informer des modalités à mettre en oeuvre pour garantir des conditions d'accès et d'accueil optimales.

Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées (rez-de-chaussée sans marche, et si besoin personnel-aidant mis à disposition).

MODALITES DE REGLEMENT

- > A la signature du contrat de coaching, les modalités inscrites au contrat sont appliquées : la facturation sera effectuée par moitié et non-remboursable même en cas d'arrêt du coaching : la première moitié de la facturation à la signature du contrat de coaching ; la seconde moitié de la facturation au tiers de la réalisation du coaching.
- > Le paiement s'effectue à 1 mois et 1 jour net, date de facture.
- > La TVA, au taux en vigueur de 20 %, est applicable à l'ensemble de nos honoraires et frais.
- > Tout paiement non-conforme aux conditions générales de vente fera l'objet d'une pénalité pour retard de paiement : indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ en cas de retard de paiement, décret n°2012-1115 du 02.10.12. Passé la date de paiement et conformément à la loi, un intérêt de retard sera facturé (1,5 fois le taux légal).

CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION

- > Les dates sont programmées quand c'est possible plusieurs séances à l'avance entre le coaché et le coach. Des modifications peuvent être réalisées, en bonne intelligence :
 - Souplesse en cas d'anticipation de la demande de modification ou de contrainte majeure,
 - Exigence pour maintenir les séances prévues face à d'autres priorités,
 - Responsabilité du coaché dans la gestion de ses priorités d'agenda,
 - Une séance annulée moins d'une semaine avant la date prévue sera considérée comme due hors exigence majeure.

Les conditions pour débiter un coaching sont notamment le choix politique et managérial de soutenir la démarche de coaching et l'implication authentique du coaché dans l'atteinte des objectifs identifiés. L'arrêt souhaité du coaching peut se faire par l'une des personnes nommées dans ce contrat, à tout moment et sans justification. Une séance de clôture est alors réalisée afin de terminer la mission.